

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 Avril 2022**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2022/04/07**

Date de la convocation	30/03/ 2022
	<b><u>Votes</u> : 25</b>
Présents : 19	Pour : 25
Absente : 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, et le six avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine  
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude  
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr NOUGOUM Mohamed

**Objet** : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2021

Monsieur le Maire expose :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20220406-2022-04-07-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2022  
Date de réception préfecture : 13/04/2022

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1,  
Vu l'avis de la commission des Finances du 25 Mars 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bilan de l'année 2021 annexé à la présente délibération relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune en 2021,
- Informe que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20220406-2022-04-07-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2022  
Date de réception préfecture : 13/04/2022